

Pièce jointe 1



CONTRACTUELS

Le Recteur a décidé de :

- CDiser 39 contractuels qui dès l'année scolaire 2015/2016, ou à la rentrée 2016 auront acquis 6 ans d'ancienneté, ce que le rectorat refusait jusqu'alors. L'avis de l'inspection sera toutefois sollicité et les besoins dans la discipline seront aussi étudiés ;
- De réunir une CCP en septembre pour étudier les droits à CDisation de chacun et faire un bilan des affectations ;
- D'étudier à l'avenir en CCP l'affectation des non titulaires.

Suite à ces avancées substantielles, la mobilisation des non titulaires, avec le SNUEP et la FSU, reste indispensable pour gagner de nouvelles améliorations :

- Sur la mise en place d'une préparation spécifique aux concours réservés,
- Sur la mise en place d'une grille indiciaire revalorisée permettant une évolution des traitements pour tous les contractuels en CDI ou CDD.
- Sur une circulaire académique claire, conformément à la nouvelle circulaire nationale, sur le remboursement des frais de déplacements.
- Sur le fait que la durée du contrat couvre toute la durée de la suppléance et que soit mis fin à l'arrêt abusif des contrats en fin d'année scolaire.

Nous continuons bien évidemment d'intervenir pour que rapidement des propositions soient faites sur tous ces points.

Par ailleurs, la FSU et ses syndicats du second degré (SNES, SNEP et SNUEP) continuent de revendiquer un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne afin de résorber la précarité. Plus que jamais nous avons besoin de vous pour améliorer les conditions de travail des personnels non-titulaires, pour renforcer le service public d'éducation ! Syndiquez-vous !

N'hésitez pas à faire suivre ce message à vos contacts.

Bien cordialement

Virginie Lacorre, élue Snuep-FSU à la CCP non titulaires,

Béatrice Gauthier, Christophe Tristan, M-Thérèse Bodo, co-secrétaires académiques du Snuep-FSU